

PROCES-VERBAL DU BUREAU DU CASIS - REUNION DU 21 DECEMBRE 2022 – 09H

Le 21 décembre 2022 à 09h, les membres du **Bureau du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours la Guadeloupe** se sont réunis en salle plénière à la Direction du SDIS sise 10 rue Georges Biras, Parc de la Providence - Dothémare, Les Abymes, et simultanément via visioconférence, à l'invitation du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Henry ANGELIQUE, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

Affaire n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du CASIS du 23 novembre 2022

Affaire n°2 : Modification du tableau des emplois dans le cadre de la mise œuvre des avancements de grade au titre de l'année 2022

Affaire n°3 : Virements de crédits

Questions diverses

Sont présents ou ont suivi cette réunion par visioconférence :

❖ Membres du Bureau

TITULAIRES	Fonction	Présentiel	Visio
M. ANGELIQUE Henry	Président	x	
Mme MINATCHY Danielle	1 ^{ère} vice-présidente		x
M. BARON Adrien	2 ^{ème} vice-président	<i>Absent excusé</i>	
Mme THEOBALD- PONCHATEAU Marie-Yveline	3 ^{ème} vice-présidente		x

M. GOUBIN Fred	Membre		x
----------------	--------	--	---

❖ **Personnes conviées à assister à la réunion du Bureau du CASDIS :**

NOM	Fonction	Présentiel	Visio
Col. ANTENOR-HABAZAC H.C	DD SIS	x	
Mme Christen ZORA	Chef du GRH	x	
Mme FIRMIN Cindy	Cheffe du SAJGI	x	

Secrétariat :

- Madame Danielle MINATCHY, 1^{ère} vice-présidente ;

Le Président du Conseil d'Administration ouvre la séance du Bureau en remerciant les membres de leur présence, puis désigne Madame Danielle MINATCHY, 1^{ère} vice-présidente, en qualité de secrétaire de séance.

Affaire n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du CASIS du 23 novembre 2022

Cette affaire est présentée par Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration (PCASDIS) : suite à la réunion du Bureau du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe qui s'est tenue le 23 novembre dernier, un procès-verbal a été établi et communiqué aux membres de l'instance.

Ce procès-verbal appelle – t-il des observations de votre part ?

Madame MINATCHY indique qu'elle n'était pas présente lors de cette séance ; elle s'abstiendra donc lors du vote.

Le Président du Conseil d'Administration met ensuite aux voix cette affaire qui recueille :

- 03 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 01 ABSTENTION

Le vote POUR l'emporte.

Affaire n°2 : Modification du tableau des emplois dans le cadre de la mise œuvre des avancements de grade au titre de l'année 2022

La parole est donnée au DDSIS. Celui-ci s'excuse du retard pris pour la présentation de cette affaire à l'assemblée ; le Groupement Ressources Humaines et le service juridique étaient en effet mobilisés sur les élections professionnelles et l'organisation des 08 scrutins. Il laisse ensuite la parole à Madame ZORA.

Mme ZORA : comme vient de l'indiquer le DDSIS, cette année nous avons effectivement pris beaucoup de retard pour la mise en œuvre des avancements de grade. L'année prochaine, nous serons dans l'anticipation.

Le PCASDIS: auriez-vous une date, une période, à nous communiquer ?

Mme ZORA : nous commencerons à travailler sur cette thématique dès le 1^{er} trimestre 2023.

Le PCASDIS: je vous remercie. Nous vous écoutons.

Mme ZORA : conformément aux dispositions de l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En cas de création d'emplois, l'avis préalable du Comité Technique n'est pas obligatoire.

Ici, la nécessité de créer des emplois s'impose en raison de la mise en œuvre – tardive comme indiqué par le DDSIS – des avancements de grade au titre de l'année 2022.

Il est à noter que tous les grades ne sont pas concernés, puisque certains emplois sont vacants compte tenu des changements de grades et des sorties non remplacées liées aux départs et/ou aux mutations

Tel est le cas des grades de Commandant de SPP, Lieutenant hors classe de SPP, Adjudant de SPP, et de Technicien principal de 2^{ème} classe.

Aussi, il conviendrait de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Pour ce qui est de la filière technique :
 - 1 (une) création Agent de maîtrise principal car il n'y a qu'une possibilité de nomination ;
 - 1 (une) création Technicien principal de 1^{ère} classe car il n'y a qu'une possibilité de nomination ;
- Pour ce qui est de la filière administrative :
 - 4 (quatre) créations Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, car seuls 4 agents sur 5 répondent aux critères pour bénéficier d'un avancement à ce grade ;
 - 1 (une) création Rédacteur principal de 1^{ère} classe, car il n'y a qu'une possibilité de nomination ;
- Pour ce qui est de la filière sapeurs-pompiers professionnels :
 - 11 (onze) créations Caporal-chef SPP, car 3 emplois sont déjà vacants. Le cumul de deux, devra ainsi permettre la nomination des 14 agents qui remplissent les critères liés à l'avancement de grade ;

Les crédits budgétaires ont été prévus au chapitre 012 du budget primitif 2022 dans le cadre du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Le PCASDIS : merci Madame ZORA pour cette présentation. Des questions? Des observations ?

Madame PONCHATEAU-THEOBALD : d'un point de vue budgétaire, d'où viendront les fonds pour rémunérer ces agents ?

Le DDSIS: c'est le travail du comptable. Dans tous les cas, au niveau budgétaire, tout ceci est prévu.

Le PCASDIS : Bien. D'autres questions ?

En l'absence de questions supplémentaires, le Président met aux voix cette affaire qui recueille :

- 04 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Le vote POUR l'emporte.

Affaire n°3 : Virements de crédits

Cette affaire est présentée par le DDSIS : plusieurs comptes du budget de l'exercice 2022 présentent un dépassement de crédit.

Il conviendrait de les régulariser en effectuant les virements de crédits suivants :

*** Dépenses d'investissement :**

- Chapitre 0011 – Article 21562 « Matériel non mobile d'Incendie et Secours » : - 56 595 €
- Chapitre 21- Article 21578 « Autre matériel et outillage technique » : + 53 475 €
- Chapitre 23- Article 238 « Avances sur immobilisations corporelles » : + 3 120 €
- Chapitre 0018- Article 231312 « Centre d'Incendie et de Secours » : - 298 612 €
- Chapitre 0019- Article 231312 « Centre d'Incendie et de Secours » : +298 612 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
dépenses			
Chap/art	Designation	Baisse de crédits	Hausse de crédits
0011	Plan d'équipement		
	21562 Mater non mobile Incendie et Se	- 56 595,00 €	
	21 Immobilisations corporelles		
	21578 Autre materiel et outillage tech		53 475,00 €
	23 Immobilisations en cours		
	238 Avances versées sur immob corp		3 120,00 €
0018	Construction CPI de Pointe-Noire		
	231312 Centre Incendie et Secours	- 298 612,00 €	
0019	Construction CPI Trois-Rivières		
	231312 Centre Incendie et Secours		298 612,00 €
	Total	- 355 207,00 €	355 207,00 €

Ces virements de crédits concernent surtout la construction du CPI de Pointe-Noire. A ce titre, il est proposé de prendre les crédits initialement prévus pour la construction du CPI de Pointe-Noire - construction actuellement à l'arrêt car le marché doit être relancé - et de les affecter à la construction du CPI de Trois-Rivières en cours.

Le PCASDIS : je vous remercie. Passons maintenant au vote en l'absence de questions.

Cette affaire recueille :

- 04 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Le vote POUR l'emporte.

Questions diverses

Le PCASDIS : hier nous étions en visite à Vieux-Habitants avec la Direction. Le maire nous a montré un terrain qui pourrait accueillir le caisson à feu. Ce terrain est situé près du Centre de formation de Vieux-Habitants.

Mme PONCHATEAU-THEOBALD : vous parlez bien du nouveau centre de formation, le « CEFORE » ?

Le PCASDIS : je ne parle que d'une partie de celui-ci. Nous sommes toujours à la recherche d'un terrain pour accueillir le reste des locaux.

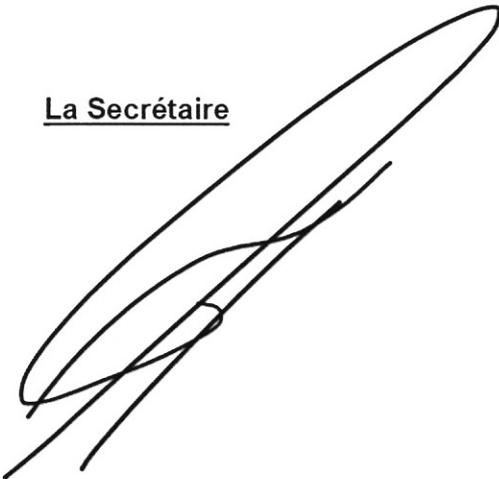
Mme PONCHATEAU-THEOBALD : c'est entendu. Je suis justement en pourparlers avec un propriétaire de Baillif pour accueillir le CEFORE. Je poursuis donc mes démarches. Il s'agit d'un terrain agricole qui devra être déclassé.

Le PCASDIS demande s'il y a d'autres questions.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Elus n'ayant plus de questions, le Président du Conseil d'Administration souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Il précise qu'une cérémonie de vœux sera programmée en janvier.

Fin de la séance : 09h32

La Secrétaire



Le Président du CASIS

H. ANGELIQUE

REPUBLIQUE

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20230109-Delib230901-01-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2023